

Sous-section 1.—Adultes déclarés coupables d'actes criminels

La statistique des actes criminels est fondée sur les personnes, ce qui permet de déterminer le nombre de personnes qui s'adonnent à une activité interdite et d'aider à réformer tout comportement anti-social grâce à une action dirigée sur le sujet même. Selon le présent mode de comptage, même si une personne est accusée de plusieurs infractions, une seule figure à la statistique. Le choix se règle sur les critères suivants: 1° si le prévenu a comparu sous plusieurs inculpations, on retient celle dont l'audition a été menée au bout (jugement et condamnation); 2° si l'accusé est trouvé coupable sous plusieurs chefs d'accusation, c'est l'infraction la plus sévèrement punie qui est retenue; 3° si la sanction a été la même en ce qui concerne deux chefs d'accusation ou plus, l'infraction la plus grave (d'après la peine maximum prévue par la loi) est retenue; 4° si une personne est accusée d'une infraction et trouvée coupable d'une autre (par exemple, accusée de meurtre et trouvée coupable d'homicide involontaire), l'infraction dont elle a été reconnue coupable est retenue.

En 1962, 42,935 adultes ont été accusés de 81,181 actes criminels, et 38,663 d'entre eux ont été reconnus coupables de 71,507 infractions. En 1961, 43,161 adultes avaient été accusés de 81,867 actes criminels, et 38,679 déclarés coupables de 71,262 infractions.

1.—Adultes déclarés coupables d'actes criminels et proportion pour 100,000 habitants de 16 ans et plus, par province, 1961 et 1962

Province ou territoire	Condamnés		Condamnés pour 100,000 habitants de 16 ans ou plus	
	1961	1962	1961	1962
Terre-Neuve.....	703	905	274	343
Île-du-Prince-Édouard.....	42	75	65	114
Nouvelle-Écosse.....	1,383	1,353	297	287
Nouveau-Brunswick.....	1,038	1,194	290	327
Québec.....	8,064	7,698	245	228
Ontario.....	13,985	13,764	339	329
Manitoba.....	2,368	2,191	391	357
Saskatchewan.....	1,743	1,675	293	282
Alberta.....	4,012	4,246	477	493
Colombie-Britannique.....	5,092	5,313	465	478
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	249	249	1,103	1,002
Canada.....	38,679	38,663	330	324

Le classement des délits selon le genre d'infraction en 1962 n'était pas disponible au moment de mettre sous presse. Le tableau 2 en donne la répartition pour 1961 comparativement à 1960. La classe I groupe les infractions contre la personne; en 1961, 5,234 hommes et 299 femmes ont été condamnés dans cette catégorie, principalement pour voies de fait de divers genres. Les classes II à IV traitent d'infractions contre la propriété. Les vols ordinaires viennent au premier rang, suivis des introductions par effraction et des vols qualifiés, délits graves s'accompagnant de violence. La classe V traite des infractions relatives à la monnaie, et la classe VI, de diverses infractions, dont les condamnations les plus nombreuses visent les infractions reliées aux jeux, paris et loteries. En 1961, 315 hommes et 171 femmes ont été condamnés en vertu de lois fédérales, dont 290 hommes et 170 femmes en vertu de la loi sur les stupéfiants.